

♦ Intégrer une section sportive Judo, oui mais c'est quoi ?

- ⇒ L'année prochaine vous serez en 6ème, 5ème, 4ème ou 3ème (benjamin(e)s, minimes ou cadet(te)s) et vous vouliez concilier Judo et études, c'est maintenant possible. Le collège Louis Pasteur de St Rémy en partenariat avec le comité départemental judo de Saône et Loire vous propose d'intégrer l'unique section sportive Judo du département.
- ⇒ Tout en suivant une scolarité identique aux autres élèves, cette section sportive offre donc la possibilité aux judokas du collège d'ajouter des entrainements de Judo à leur emploi du temps tout en restant affilié à leur club d'origine.
- ⇒ Intégrer la section sportive Judo mixte au collège Pasteur peut être pour toi, la chance de pratiquer une passion pleine de valeurs en concordance avec les valeurs du collège . Cette section peut aussi représenter pour toi la première marche vers le sport de haut niveau. Dans tous les cas, peu importe l'objectif sportif, cette section sportive te permettra de t'épanouir tout simplement.



♦ Un établissement scolaire inclusif de « l'école de la confiance »

⇒ Le collège Louis Pasteur est signataire d'une convention avec le comité départemental de judo. Cette section sportive est inscrite à la carte académique des sections sportives depuis la rentrée 2020. De fait, il s'engage à aménager l'emploi du temps hebdomadaire des élèves concernés par la section sportive pour faciliter la pratique du judo et s'engage aussi à assurer un suivi scolaire et éducatif particulier permettant au jeune de concilier parcours scolaire et parcours sportif.



♦ Fonctionnement de la section Judo

⇒ Aménagements horaires et scolarité

Les élèves inscrits en section sportive Judo suivent les cours normalement au sein du collège, ils bénéficient d'un emploi du temps aménagé leur permettant la pratique du judo deux fois par semaine : tous les LUNDIS de 15h30 à 16h30 et les JEUDIS de 11h à 13h. Les élèves appartenant à la section sportive peuvent donc être externes ou demi-pensionnaires.

⇒ Public concerné

Les élèves retenus en section sportive devront être impérativement licenciés dans un club de judo affilié à la FFJDA de leur choix. En effet, il est important de préciser que les élèves restent licenciés dans leur club d'origine. La licence UNSS est aussi obligatoire pour pouvoir participer aux différentes manifestations ou compétitions scolaire.

⇒ Lieux d'entrainement

Les cours de Judo auront lieu au dojo de St Rémy situé derrière le collège. Cette proximité permettra d'optimiser les entraînements.

⇒ Transport

Finir les entrainements à 16h30 le lundi permet aux élèves de la section de prendre les mêmes bus scolaire que les autres élèves.

⇒ Suivi scolaire et médical

Un bilan scolaire et médical sera effectué régulièrement avec le professeur en charge de la coordination de la section ainsi que l'infirmière. Un soutien scolaire répondant aux besoins identifiés peut être proposé par l'établissement.

⇒ Participation

L'adhésion au groupe avenir est obligatoire pour les compétiteurs. Cette adhésion permet de participer à tous les déplacements de la section en compétition et aux différents stages. Les clubs prennent en charge une partie de cette adhésion.

⇒ Un encadrement qualifié et spécialisé

La section sportive est sous la responsabilité du chef d'établissement M. BONNEFOY. La coordination de la section ainsi que les entrainements seront dirigés par M. LATHENE professeur d'EPS au collège et professeur de judo diplômé d'état.

⇒ Partenaire

La section est en partenariat avec le comité départemental judo de Saône et Loire et Intersport. Les élèves qui intègrent la section bénéficieront de diverses avantages : Pack équipements sportifs et suivi par le cadre technique départemental de judo Tarifs réduits pour les stages départementaux de judo pour les élèves de la section sportive Journées de stages et rencontres avec les différentes sections sportives de l'inter région.

♦ Dossier de candidature et les différentes étapes à retenir

- ⇒ Divers documents sont à fournir dans le dossier de candidature (fiches annexes):
 - Dossier d'inscription (fiche de renseignement)
 - o Bulletins du 1^{er} et 2^{ème} trimestre de l'année en cours
 - o Un document pour faire acte de candidature
 - Une dérogation (pour les élèves qui ne sont pas du secteur)
- ⇒ Dossier renseigné et complet à envoyer avant le 28 mai 2023 à l'adresse suivante :

Collège Louis Pasteur Section sportive judo mixte Rue des Hortensias 71100 St Rémy

⇒ Journée de recrutement et explication de la section organisé le mercredi 31 mai 2023 :





Les élèves se présenteront munis de leur judogi et de quoi écrire si les conditions sanitaires le permette le :

MERCREDI 31 MAI 2023 à 13h au Collège Louis Pasteur de St Rémy

Organisation de l'après-midi :

13h30-14h15 : réunion d'information sur le fonctionnement de la section et du collège en salle 201 (présence souhaitée des parents)

14h15-15h: Entrainement de détection au dojo de St Rémy derrière le collège (Nous irons au dojo tous ensemble à la suite de la réunion)

- ⇒ <u>Délibération en commission le **jeudi 01 juin 2023**</u>
- ⇒ <u>Diffusion des résultats aux familles et à l'établissement scolaire d'origine suite à la</u> délibération.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter M. Lathene coordinateur de la section judo mixte : 0686997827



INSCRIPTION SECTION SPORTIVE JUDO



ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Nom de l'élève :	Prénom :
Sexe : M F Dat	e de naissance :
Téléphone des parents ou du responsable légal :	
Courriel des parents ou responsable légal :@	
	Ville :
Établissement scolaire actuel :	
Classe demandée pour l'année 2023/2024 : 6	ème 5ème 4ème 3ème
Régime : Demi-pensionnaire Externe	
Langues vivantes (LV1,LV2) étudiés :	
Club de judo : Couleur de ceinture :	
Nom de l'entraineur :	
Depuis combien d'années pratiquez-vous le judo ?	
Avez-vous déjà fait des compétitions ? Si oui citez les 3 meilleurs résultats ?	
Avis du professeur d'EPS de l'établissement d'origine ou de l'entraineur du club de judo	Avis du chef d'établissement de l'établissement d'origine
d origine od de i entramedi da ciab de jado	i etablissement a origine

Joindre au dossier d'inscription les bulletins du 1^{er} et du 2^{ème} trimestre de l'année 2022/2023



ACTE DE CANDIDATURE



\Rightarrow Je soussigné (responsable légal du candidat)
autorise mon fils / ma fille (Nom et prénom)
À se porter candidat(e) à la section sportive
\Rightarrow Je m'engage à fournir toutes les pièces nécessaires à la constitution de son dossier de candidature.

Pièces à fournir pour la constitution du dossier de candidature :

- ⇒ Fiche d'inscription section sportive année 2023/2024
- ⇒ Bulletins du 1^{er} et 2nd trimestre année 2022/2023
- \Rightarrow Acte de candidature

Date et signature du (des) responsable(s) :

⇒ Dérogation (pour les élèves qui n'ont pas le collège Pasteur en collège de secteur)













